

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GILETTE

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 07/04/2026

DELIB 2026_04_07

OBJET : Désignation du correspondant «Défense»

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie annexe des quartiers du Pont-Charles-Albert, sous la présidence de M. Jean Claude NIEL, Maire.

Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ-
Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN -
Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – Vincent ORTIS – Jean-Claude ROSTAN

Membres excusés :

Mesdames Carine FICARA (pouvoir à Julien FERRAN) et Sarah SERGAS (pouvoir à Magali IMBERT).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30

Secrétaire :

Mme Isabelle BOCCARON, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de désigner un élu référent en matière de défense, chargé de relayer les informations relatives aux questions de défense et de promouvoir l'esprit de défense au sein de la commune,



Suite DELIB 2026_04_07
du 13 AVRIL 2026

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le maire,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES

- **DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT et de recourir au vote à main levée.
- **DÉSIGNE** :
 - o M. Laurent LOISON, Conseiller Municipal, en qualité de correspondant « Défense ».
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations du Conseil Municipal
le Maire
Jean Claude NIEL

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en préfecture le 16/04/2026 et son affichage le 16/04/2026... et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs - CS 61039 - 06359 Nice Cedex 1 – (ou autre tribunal administratif territorialement compétent), soit par voie postale ou par voie électronique via l'application « Télérecours » accessible par le lien suivant <http://www.telerecours.fr/>., dans un délai de deux mois à compter du 16/04/2026.....

le Maire
Jean Claude NIEL

